

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

VILLE de COYE LA FORET



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

N° 19/2025

ARRÊT DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME
ET BILAN DE LA CONCERATION PUBLIQUE



Le vingt-trois mai deux mil vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Maire.

	P	A		P	A
DESHAYES François	X		DONNÉ Rodolphe	X	
DESCAMPS Sophie	X		TAUZY Lydia	X	
FAUPOINT Séverine	X		DESCHAMPS David		X
LAMBRET Nathalie	X		LEMONNIER Valérie	X	
VARON Bernard	X		FILLACIER Frédérique		X
BARTHIÉ François	X		AUDIBERT Paul	X	
DULMET Yves		X	VEILLOT Chantal	X	
FONTAINE Pascal		X	BIELIAEFF Nicolas	X	
CELLERIER Sabrina	X		MOUQUET Véronique		X
BAZZA Abdelmounaïme		X	MARIAGE Alain		X
LACROIX Christiane		X	MALET Cécile	X	
LEBECQ Vincent	X		LAMEYRE Patrick	X	
ROBIDET Christine	X		DUVERGÉ Clément		X

P = Présent ; A = Absent

Procuration(s) : Pascal FONTAINE pouvoir à Bernard VARON, Abdelmounaïme BAZZA pouvoir à François DESHAYES, Christiane LACROIX pouvoir à Christine ROBIDET, David DESCHAMPS pouvoir à Sabrina CELLERIER, Frédérique FILLACIER pouvoir à François BARTHIÉ, Alain MARIAGE pouvoir à Cécile MALET.

Secrétaire de séance : Sabrina CELLERIER.

Absent sans procuration : Yves DULMET, Véronique MOUQUET, Clément DUVERGÉ.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants	Date de Convocation
26	17	6	23	16/05/2025



Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de plan local d'urbanisme.

Vu le Code de l'urbanisme, ses articles, L.101-2, L.151-1 et suivants et R.151-1 et suivants, ainsi que l'article L.103-2,

Vu la délibération en date du 09 février 2024, prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;

Considérant qu'un débat a eu lieu le 19 décembre 2024, au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire ;

Vu le projet de plan local d'urbanisme et notamment le projet d'aménagement et de développement durables, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Vu la phase de concertation menée en mairie du 4 février 2025 au 22 mai 2025 ;

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées à sa révision ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix POUR et une abstention (Rodolphe DONNÉ) :

- **ARRÊTE** le Projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de COYE-LA-FORET
- **TIRE** le bilan de la concertation
- **PRÉCISE** que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :
 - à l'ensemble des Personnes Publiques Associées à la révision du Plan Local d'Urbanisme
 - à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale
 - aux Communes limitrophes qui en ont fait la demande
 - aux Présidents d'Associations agréées qui en ont fait la demande

Coye-la-Forêt, le 26 mai 2025

Le Maire,

François DESHAYES.

